



Direction Municipale
de la Santé et de la
Prévention

13

Séance publique du mercredi 28 juin 2023

Convoqué le , le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE, Isabelle BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER (arrivé à 21h33), Nadia MOUADDINE (départ à 21h03 représentée par Patrice LECLERC), Ibrahima NDIAYE, Sonia BLANC, Véronique DESMETTRE, Richard MERRA, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohammed DDANI, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Etaient représentés :

Yasmina ATTAF (représentée par Anne Laure PEREZ), Philippe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUER), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Laurent NOEL), Sofia MANSERI (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christian DESCHENES (représenté par Sonia BLANC), Zine BOUKRICHE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Isabelle MASSARD), Mariama GASSAMA (représentée par Carole LAFON), Elsa FAUCILLON (représentée par Ibrahima NDIAYE), Jacques BRIFFAULT (représenté par Celine LANOISELEE), Sylvie MOREL (représentée par Véronique DESMETTRE), Karine CHALLAH (représentée par Laetitia GHIRARDI), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de la convention d'échange de données entre la Caisse primaire d'assurance maladie des Hauts-de-Seine et la ville de Gennevilliers dans le cadre de l'Observatoire local de santé

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Gennevilliers, via la création d'un observatoire local de santé depuis septembre 2022, a pour mission d'améliorer la connaissance de l'état sanitaire de la population gennevilloise afin de mieux répondre aux besoins en matière de santé. Cet outil d'aide à la décision au service de la politique publique de prévention et de promotion de la santé est destiné à recueillir et analyser les données de santé à un échelon infra-communal afin d'orienter les actions de promotion de la santé sur le territoire et lutter contre les ISS.

Conscient de l'intérêt que présentent les éléments d'information dont elle dispose, la Caisse primaire d'assurance maladie des Hauts-de-Seine marque par la présente convention sa volonté de transmettre les données dont elle dispose pour dans le cadre de l'Observatoire Local de Santé de Gennevilliers.

DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'échange de données avec la Caisse primaire d'assurance maladie des Hauts-de-Seine dans le cadre de l'Observatoire Local de Santé

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982

Acte reçu par le représentant de l'état

le 05/07/2023

Affiché le 06/07/2023

Exécutoire le 06/07/2023



Signé électroniquement le